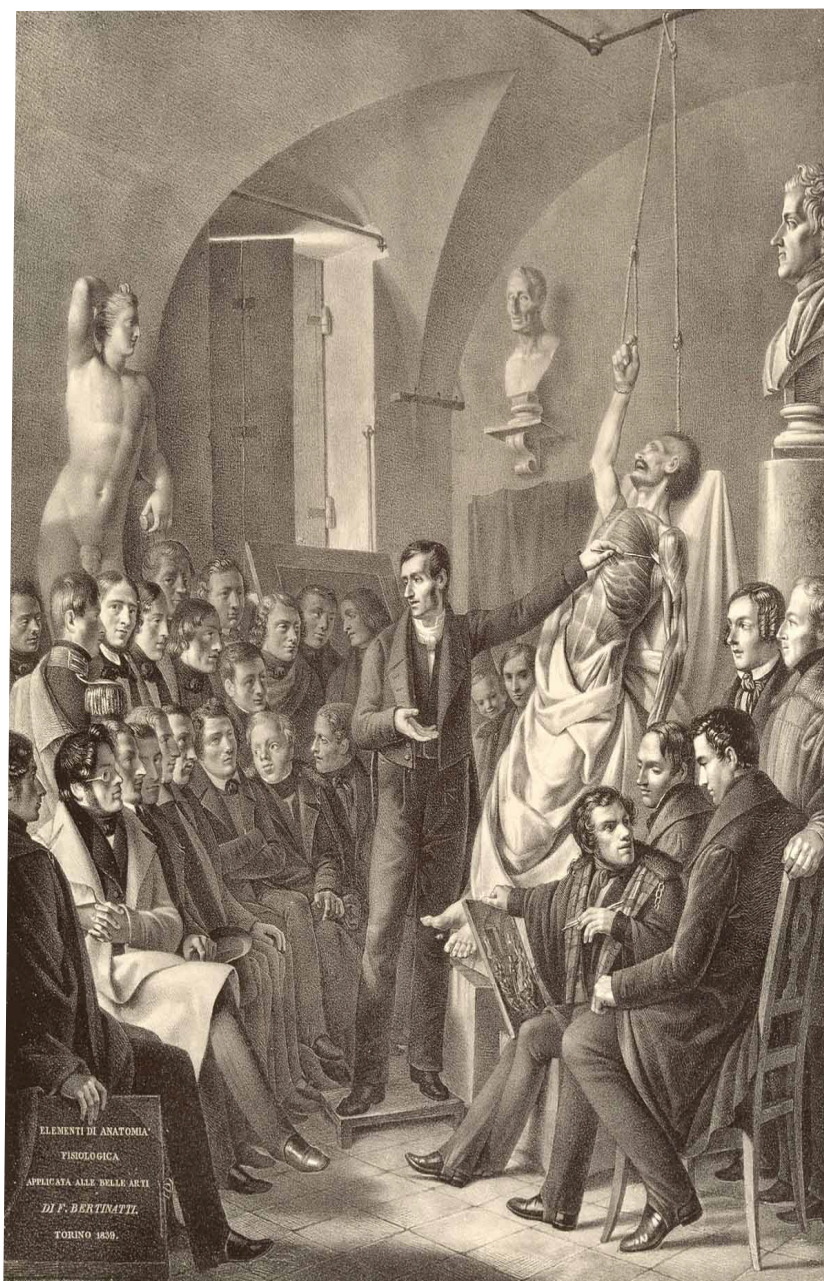

Dossier de presse

en préparation
du procès contre la biométrie
du 20 janvier 2006

→ contact : contrebiometrie@yahoo.fr ←

*Version
enrichie et
définitive*

3
**Témoignages
de soutien**



SOMMAIRE

Page 3 : «C'est à la fois en tant que citoyen et en tant que chercheur en sciences sociales...», par *Jean Pierre Garnier, sociologue au CNRS*

Page 3 : La biométrie ou les techniques comme problème social, par *Sophie Poirot-Delpech, Alain Gras, Caroline Moricot, professeurs d'anthropologie des techniques à l'université Paris 1.*

Page 4 : Ne laissez pas les machines jouer avec des enfants, par *Jean-Philippe JOSEPH, Professeur agrégé d'Economie Gestion & Président d'une crèche, halte garderie parentale en zone d'éducation prioritaire ; Christine ROJEWSKI, Professeur agrégée de Physique appliquée ; et Jean-Pierre JOSEPH, Directeur de maison d'enfants à caractère social.*

Page 7 : «Informée du projet d'application de la biométrie aux enfants, je souhaite faire part de quelques éléments issus de ma pratique clinique auprès d'enfants depuis 25 ans...», par *le docteur Dominique Anne JeanPierre, pédopsychiatre.*

Page 7 : «Mardi 6 décembre 2005, au soir, mon fils collégien à la cité scolaire Maurice Ravel, Paris 20^e, m'a annoncé que des bornes de contrôle biométrique...», par *A.V.B., parent d'élève au collège lycée Maurice Ravel, Paris 20^e.*

Page 8 : «Je suis professeur d'Histoire Géographie au lycée collège Maurice Ravel 89, cours de Vincennes dans le XX^e arrondissement...», par *Philippe Calbo, professeur d'histoire-géographie au collège-lycée Maurice Ravel, Paris 20^e.*

Page 9 : «Je soussigné, C.B., affirme mon inquiétude et ma désapprobation quant à l'installation d'instruments de mesure biométriques dans les établissements réservés aux enfants et adolescents...», par *C.B., professeur agrégée d'économie droit au lycée Emile Dubois, Paris 14^e.*

Page 9 : «Les exemples de plus en plus nombreux¹ de recours à des procédés de vidéosurveillance ou de contrôle biométrique dans les établissements scolaires...», par *Laurent Gili, professeur d'économie et de gestion au lycée Jean-Baptiste Dumas, à Alès.*

Page 12 : Réaction à la destruction des bornes de contrôle biométrique à l'entrée du self (lycée de la Vallée de Chevreuse), par *Xavier Guchet, philosophe, avec l'approbation de Sylvie Craipeau et Gérard Dubey, sociologues qui conduisent depuis plusieurs années des recherches sur les usages de la biométrie, notamment à l'école, au sein du laboratoire de recherche CETCOPRA.*

Page 13 : «Je soussigné G. G., citoyen français domicilié à Lyon, membre de divers mouvements associatifs engagés en faveur d'une culture de non-violence et de paix, exprime mon soutien aux trois personnes interpellées après l'action de protestation contre les dispositifs biométriques...», par *G.G.*

Page 14 : «Durant l'année 2004/2005, j'étais scolarisé au lycée Condorcet de Cannes, établissement où a été installé l'un des premiers prototypes d'appareil biométrique dans une cantine de lycée...», par *Y.C.*

C'est à la fois en tant que citoyen et en tant que chercheur en sciences sociales, que j'estime devoir manifester ma solidarité avec les trois jeunes gens jugés pour « dégradation de biens en réunion » à la suite d'une action menée contre les appareils de contrôle biométrique installés à l'entrée de la cantine du lycée de la Vallée de Chevreuse.

Sans préjuger du caractère conforme ou non à loi de cette installation, ni de la participation effective des trois accusés à la destruction des appareils, je ne peux, en effet discerner dans l'action à laquelle ils ont pris part qu'un acte de résistance légitime à la mise en place d'un système de contrôle totalitaire des individus. Pour avoir étudié depuis des années dans le cadre de mon activité professionnelle différentes facettes de ce processus, je n'imagine pas qu'il puisse laisser indifférents les gens pour qui la défense des libertés possède encore un sens.

On a assez célébré les prémonitions du romancier et essayiste George Orwell dans son ouvrage 1984 pour affecter d'oublier leur actualité au moment où elles trouvent une confirmation de plus en plus inquiétante dans des sociétés qui passent encore aujourd'hui pour démocratiques. De même, les innombrables commémorations et remémorations dont la victoire sur le nazisme n'a cessé de faire l'objet ne devraient pas dispenser d'en tirer, pour les régimes qui l'ont vaincu, un certain nombre d'enseignements. En particulier, celui-ci : tant que se maintiennent des rapports sociaux générateurs d'inégalités et d'injustices, l'avancée des sciences et des techniques ne peut qu'aller de pair avec la régression humaine, au plan éthique aussi bien que politique.

Le cas de la biométrie est à cet égard exemplaire, si l'on peut dire : sous couvert de lutter contre une « insécurité » dont on persiste à nier les causes profondes, on assiste à la gestation d'une société de surveillance et de suspicion généralisées, où, comme le rappelait récemment le philosophe Giorgio Agamben, « les citoyens se voient traités de plus en plus comme des criminels virtuels ». Avec pour effet d'inciter chacun à se méfier de l'autre voire à l'accuser avec le vain espoir d'échapper à tel traitement.

C'est pour refuser en pratique, et pas seulement en paroles, ce mimétisme mortifère et inciter leurs contemporains à ne faire de même, que des jeunes gens comparaissent aujourd'hui devant un tribunal. On mettra, bien entendu, en avant le caractère illégal et violent des actes dont ils sont les acteurs ou les complices présumés. Rappelons tout de même, pour ce qui est de l'illégalisme, qu'il a souvent constitué la seule arme efficace des opprimés contre les lois scélérates, liberticides ou iniques qui ont jalonné l'histoire de ce pays. Quant à la violence physique dont ont pu « souffrir » les bornes biométriques destinées à filtrer les élèves d'un lycée, quelle est-elle comparée à la violence sociale, à la fois psychologique, symbolique et, éventuellement physique aussi pour les réfractaires, que constitue la « mutation » à laquelle concourt la prolifération de ces artefacts techniques, avec bien d'autres : la transformation progressive – mais aussi antinomique à toute idée de progrès – de la communauté des citoyens en cheptel humain. Doit-on, en condamnant trois jeunes gens qui ne s'y résignent pas, participer à cette animalisation et aider ainsi ce qui fut une civilisation à effectuer un pas de plus vers la barbarie, fût-elle sophistiquée ?

Jean Pierre Garnier, sociologue au CNRS

La biométrie ou les techniques comme problème social

Les « problèmes » sociaux prolifèrent, les banlieues brûlent, l'Europe déçoit, la Terre va mal. Nous sommes entourés de problèmes sans savoir quels liens entretiennent ces questions avec nos angoisses intimes... Mais il est un domaine censé ne pas poser de problèmes et seulement les résoudre : les techniques. Et lorsque la solution est technique, on prive les citoyens d'un débat, le cas de l'énergie nucléaire l'illustre en France. De même des bornes biométriques à l'entrée d'une cantine viennent-elles à point résoudre des problèmes importants pour le fonctionnement d'un établissement scolaire. Quoi de plus légitime en effet que de vouloir mettre en œuvre des moyens interdisant l'accès aux étrangers ? C'est précisément ce que proposent les techniques biométriques : les élèves n'auront plus qu'à passer la main, l'iris ou la face devant une borne et le système les reconnaîtra automatiquement. Mais qu'y a-t-il derrière le miroir ? On comprend l'intérêt de telles techniques pour ceux qui nous gouvernent, mais aussi leur séduction sur les usagers. Mais en fixant techniquement notre identité à partir de certains traits partiels, la biométrie fige notre personne, interdit le rachat au criminel ou tout simplement la possibilité de changer. Car c'est bien une part de nous-mêmes qui nous permettra, demain, d'être reconnu à l'entrée d'une frontière, d'une cantine, ou de notre lieu de travail à partir de données fusionnables.

Les projets sont divers avec pour visée, sur fond sécuritaire, le contrôle des flux humains à travers la reconnaissance automatique des personnes. En ligne de mire, l'adoption d'une carte d'identité biométrique réputée infalsifiable, comme fut proclamé chaque nouveau document depuis que le contrôle d'identité existe. Lorsque IBM avec sa machine à carte Hollerith simplifia le recensement en Allemagne et en Hollande, le responsable allemand Heidinger s'en félicita ainsi en 1934 : « nous sommes en train de recueillir les caractéristiques de chaque individu sur une petite carte, pour le bien de la nation tout entière ».

re ». Certes, il n'y a pas d'Hitler en perspective actuellement, mais en Hollande, il n'y en avait pas non plus ; et c'est pourtant dans ce pays que l'efficacité nazie a été la plus destructrice. Le pouvoir n'est pas bon en soi et dans l'éternité.

Le sociologue Maurice Halbwachs disait à propos des contraintes techniques qu'elles avaient la particularité de « faire comme si » elles n'étaient pas sociales. La référence à ce grand penseur mort sous les balles nazies n'est bien entendu pas fortuite puisqu'elle rappelle ces années où il n'aurait pas été bon d'être reconnu en tendant la main. Cette ruse des techniques de se donner à voir comme porteuses d'une efficacité seulement locale est précisément ce qui doit être rappelé. Car, tandis que nous envisageons, pétrifiés, le monde comme un problème insoluble, les industries de pointe légifèrent à travers les dispositifs matériels qu'elles expérimentent localement avant de déployer des promesses plus ambitieuses. Aussi promptes à se saisir des problèmes que nous sommes lents à les formuler, elles proposent des solutions « techniques » à tous ces démons de notre vie quotidienne : la peur de l'autre, de l'insécurité, de l'intrus. Quant à la peur de l'avenir, elle est camouflée par une fuite en avant présentée comme un devoir être (le fameux « on n'arrête pas le progrès »).

A l'heure où le principe de précaution est invoqué comme une nécessité incontournable et qu'il vient d'être enfin pris en compte dans le droit français par le tribunal d'Orléans pour l'expérimentation OGM, peut-on laisser cette expérimentation technique se faire de débat et, surtout, sans que les acteurs qui y participent en soient sérieusement informés ? C'est, nous semble-t-il, ce qu'a exprimé un groupe de jeunes gens, lorsqu'ils ont entrepris d'expliquer aux élèves d'un lycée de la Vallée de Chevreuse leur point de vue sur les enjeux sociaux du tout nouveau dispositif de contrôle situé à l'entrée de la cantine. Les techniques ne sont pas neutres mais, dès leur invention, porteuses d'un sens pour l'humain. Pour qu'elles soient enfin considérées aussi comme des problèmes et plus seulement comme des solutions, il faut, en acte, montrer qu'elles matérialisent et induisent des projets sociaux. Il peut, bien sûr, leur être reproché d'avoir, en brisant les bornes biométriques, enfreint la loi et de ne pas avoir eu la patience d'emprunter les voies politiques traditionnelles. Mais tout comme les faucheurs maïs ils n'en ont pas moins pointé un grand vide de nos institutions démocratiques, l'absence de débat là où se joue avec le plus de certitude notre devenir : les technosciences.

Sophie Poirot-Delpech, Alain Gras, Caroline Moricot, professeurs d'anthropologie des techniques à l'université Paris 1.

Ne laissez pas les machines jouer avec les enfants.

Un pas vient d'être franchi dans la confrontation entre l'homme et la machine en milieu scolaire. Le 17 novembre vingt personnes habillées en clowns sont entrés en chantant dans le lycée de Gif-sur-Yvette. Alors qu'ils exécutaient une saynète, deux dispositifs biométriques contrôlant l'accès des élèves ont été détruits à coups de marteaux. Trois personnes ont été arrêtées, battues par un surveillant et des élèves. Elles seront jugées par le tribunal d'Evry le 16 décembre. Installés en 2004, ces dispositifs biométriques qui associent vérification de la paume de la main et frappe d'un code à sept chiffres n'avaient pas obtenu d'autorisation de la CNIL... peu importe.

Cette expérience n'est pas isolée. A Angers, dans une école primaire et un collège, c'est l'empreinte digitale qui donne accès à la cantine, à Gif sur Yvette, à Sainte Maxime, Marseille ou Carqueiranne les élèves introduisent leur main dans une machine qui en reconnaît le contour. Qui peut prétendre que prendre la main d'un enfant est un geste neutre ? « Il est apparu que certains élèves associaient la biométrie à des représentations infantiles d'angoisse. Certains petits ont même évoqué la présence d'un monstre à l'intérieur de la machine. Les plus grands rationalisent leur peur, mais ils l'expriment dans des termes assez proches : on a peur de se faire électrocuter en mettant la main dans la machine, par exemple. » Au lycée Jean Baptiste Dumas à Alès c'est 90 caméras de vidéosurveillance, 104 au lycée J Rostand de Mantes la Jolie associées à un dispositif de gestion des absences par codes barres et stylos optiques... Les technologies sécuritaires modèlent les espaces dans lesquels toute une génération se construit. Régulièrement, les experts consultés s'inquiètent de leurs conséquences sociales mais ces technologies originaires du milieu carcéral, promues ailleurs au nom de la lutte contre le terrorisme se propagent en milieu éducatif, sans débat, comme si vingt ans de discours alarmistes rendaient inéluctable la transformation des écoles en prisons.

Car la logique est bien carcérale. Elle s'ajoute dans les établissements scolaires à la multiplication des injonctions focalisant le rôle des enseignants et de l'institution au contrôle de la présence. Les récents remplacements de courte durée sont un pas de plus dans ce sens : l'important c'est de garder les élèves. Pudiquement, les enseignants regretteront que leur rôle soit de plus en plus limité à de la « garderie ». Mais la garderie est une démarche éducative qui s'appuie sur une formation et ne se limite pas à contraindre un enfant à la présence dans un lieu clos. Par ailleurs, à la différence de son application dans les aéroports, la biométrie à la cantine ne répond à aucune menace. Elle ne vise pas à empêcher une intrusion mais, officiellement, à contrôler la présence que ceux qui devraient être là. « Le principal du collège Joliot-Curie (de Carqueiranne) dit chercher à obtenir une

« transparence absolue » : il s'agit de savoir en permanence, et en temps réel, où sont et ce que font les élèves, notamment s'ils mangent ou s'ils ne mangent pas. Dès lors, on ne peut pas s'empêcher de penser au panopticon de Bentham. » Schizophrénie de ces établissements où le développement des visions panoptiques à grands renforts de vidéo, de biométrie et d'alertes par SMS place l'administration au centre quand les textes officiels proclament depuis 15 ans que c'est l'enfant (ou l'élève) qui doit être « au centre » des institutions éducatives et sociales.

Avec la logique carcérale c'est le renforcement de la notion de frontière qui se développe par ces technologies. L'entrée des lycées est surveillée, l'extérieur est diabolisé. Les agressions, les vols, les trafics sont liés, dans les discours médiatiques et institutionnels aux intrusions : « on entre dans ce lycée comme dans un moulin ». La biométrie et la vidéo sont supposées protéger des élèves et un personnel vertueux du contact avec une plèbe étrangère. Ce « rêve politique de la peste » de Foucault, on le retrouve dans la diabolisation de l'extérieur, des non-scolarisés ou de ceux qui ont été exclus de l'école ou qui viennent de tel établissement suspect. Ainsi, cette « technologisation de la frontière » de l'école se développe sur un discours xénophobe et éduque ces enfants à la suspicion de l'Autre. Le renforcement narcissique de ces insiders leur rappelle, contrôle après contrôle, leur appartenance à une communauté, par opposition au magma dangereux des outsiders. Pire, elle fait planer comme une menace d'exclusion le risque un jour de ne plus être contrôlé, générant de fait une demande de contrôle de la part des enfants eux mêmes.

Le développement de ces technologies marque également la progression des logiques policières à l'école. A cette époque où c'est le ministre de l'Intérieur qui demande une évaluation des ZEP, l'avènement de la vidéosurveillance et de la biométrie au détriment de l'encadrement humain réduisent les possibilités d'intervenir en amont ou pendant les conflits et cantonnent toute réponse à l'a-posteriori. Alors qu'un surveillant pouvait intervenir pour tempérer les prémices d'une bagarre, ou pour séparer, la vidéo ne fait qu'enregistrer un affrontement qui fatalement s'envenime jusqu'à son terme. Elle ne peut alors que témoigner de ses conséquences les plus graves et ne servir que de preuve, lors de l'investigation future. Car, ici encore, c'est bien l'un ou l'autre, l'homme ou la machine tant les moyens humains se réduisent au fur et à mesure que progressent les investissements dans ces dispositifs. Au lycée J. Rostand de Mantes la Jolie, le projet de 104 caméras de vidéosurveillance a ainsi été annoncé le même jour que la suppression d'un poste d'aide éducateur. A Alès, ces personnels ont d'abord été suroccupés à des tâches de bureau, notamment de contrôle des absences avant que les caméras soient installées. A Gif sur Yvette c'est peut être le désarroi de ce surveillant, « obsolète » dirait Anders, au milieu de ces technologies qui l'a poussé à frapper les clowns et à appeler les élèves à les battre. Alors, face au manque de personnel compétent et présent, la réponse qui s'impose aux administrations est policière. Les interventions policières dans les établissements, les patrouilles ou les arrestations se multiplient donc. Loin d'apporter la réponse définitive qu'on nous annonçait médiatiquement, pour certains élèves ce n'est que le retour à des situations d'affrontements quotidiens qu'ils ont appris à gérer : « oh ! la police vous savez, on a l'habitude ». Leurs yeux alors trahissent la déception : ils attendaient autre chose de l'éducation.

Ce qui subsiste aujourd'hui de la volonté de préserver une présence humaine pousse les conseils d'administration au recrutement de personnels sans formation, à des postes de vigiles pour un temps limité et de faibles salaires. Le chemin est alors tout tracé pour la privatisation prochaine de ces fonctions. Un enseignant d'anglais du lycée de Mantes remarquait avec tristesse qu'on enseignerait Orwell et Bradbury, écrivains visionnaires des sociétés de la surveillance généralisée, à des élèves lâchés ensuite dans des espaces dont les moindres recoins sont sous surveillance vidéo.

Cette avancée vers la privatisation, par ses aspects mercantiles mais aussi par la soumission des références éducatives à celles de l'industrie, est une composante fondamentale de ces processus. Pourquoi dépenser de telles sommes pour contrôler que des enfants mangent, alors même que l'accès à la cantine est un problème financier pour certains ? Pourquoi persister dans la vidéosurveillance lorsqu'une seule année de mise en place suffit à démontrer son inefficacité ? Pourquoi prendre tant de risques avec les implications que peuvent avoir sur ces enfants le contact avec des telles technologies ? Une réponse majeure réside dans les fabuleux budgets publics que représentent ces dispositifs pour les industriels, une autre dans la faculté des établissements scolaires à fabriquer de futurs clients pour ces secteurs.

Le livre bleu rédigé par le GIXEL (Groupement des industries de l'interconnexion des composants et des sous-ensembles électroniques) à destination du gouvernement contient cet impayable passage à la rubrique « Acceptation par la population » :

« La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.

Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie.

Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes :

Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants.

Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo. » Ceux qui sont familiers des méthodes de relations publiques reconnaîtront les stratégies de communication des firmes de l'agroalimentaire pour faire accepter les OGM.

La pression exercée sur les établissements pour une course à l'équipement (budgets spécifiques, limites dans le temps, débats bâclés...) les pousse à accepter des équipements sans mesurer les impacts de leur utilisation banale et encore moins ceux de leurs dysfonctionnements. Or, pour des documents aussi sensibles que les passeports biométriques américains, par exemple, *The Economist* notait que le système de reconnaissance adoptée échouerait à identifier une personne sur dix et que « les fausses alertes pourraient devenir la norme ». Faute d'être cryptées, les données des puces incluses dans les passeports pourraient être lues à distance et donc permettre le vol d'identité. Malgré tout l'investissement réalisé, les constructeurs promettent rarement une sécurité absolue (« taux d'erreur de 0,0001 % », « ne fonctionne pas au-dessous de - 8 °C »...) bien vite alors, l'humain est appelé en renfort pour composer un code secret, surveiller un écran... en périphérie de la machine.

Pourtant, les défaillances de ces technologies nous intéressent peu. Leur bon fonctionnement nous paraît déjà une défaite de la relation éducative dans son ensemble.

La CNIL rappelle fréquemment dans ses pathétiques tentatives de contrôle que l'usage de ces technologies doit être contraint par la « proportionnalité » entre l'exigence de contrôle et le processus utilisé et que chacun a « droit à l'oubli » ; les enregistrements sur « listes noires » et autres fichiers doivent pouvoir être effacés. Ce droit à l'oubli, fondement du droit est aussi un fondement de l'éducation. La relation avec l'enseignant est pour l'enfant un temps à l'abri, un temps de confiance ou la compréhension peut suivre l'erreur et permettre qu'on « oublie tout », qu'on « ferme les yeux pour cette fois », renvoyant l'enfant, lavé, à la possibilité de se racheter, de progresser.

La place de cette relation, entre humains, recule à mesure que progresse l'œil froid de la machine qui vient conforter une pénalisation de rapports éducatifs dont la référence est la délirante théorie de la « vitre brisée » fondement des politiques de tolérance zéro. Si « qui vole un œuf, vole un bœuf » ou « qui brise une vitre ouvrira le feu au fusil automatique ou dealera la cocaïne au kilo » alors sur les actes banals de l'enfance qui étaient source d'apprentissage bienveillant de la norme s'abattra une répression automatisée, implacable et démesurée véritable « pédagogie noire ». Le rapport parlementaire Benisti, sur la « prévention de la délinquance » qui préconise la création d'un « système de repérage et de suivi des difficultés et des troubles du comportement de l'enfant » mis en place non seulement dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée), mais aussi dans les crèches montre les liens qui peuvent exister entre une vision politique de l'enfance, une pathologisation de la délinquance et ces technologies hors de contrôle.

L'enregistrement préalable des paumes de main des élèves est appelé « enrôlement » et l'administration appellerait en début d'année ces enfants à se « soumettre » à la biométrie. Est-il ironique de rappeler que la déclaration universelle des droits de l'Homme dans son article 26 lie l'éducation à la liberté lorsqu'elle proclame : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » Comment imaginer former des hommes et des femmes libres, usagers de leurs libertés et familiers de celles-ci si on les familiarise dès l'enfance aux chaînes, fussent-elles numériques et modernes ?

L'action du 17 novembre sur les deux dispositifs biométriques du lycée de Gif-sur-Yvette, a peut-être simplement remis ces machines à leur place et nous donne une occasion unique de réfléchir au tournant que prennent les politiques de l'enfance, qu'elles soient éducatives, sociales ou judiciaires. Qu'a-t-on à gagner dans la course à la soumission des enfants et des personnels à des technologies qui les déshumanisent et les cantonnent à des rôles d'automates apeurés, de périphériques, et leur font perdre tout le génie et la créativité de leur humanité ? Jusqu'où sommes nous prêts à sacrifier cette génération au Moloch de la technologie et du marché ?

Jean-Philippe JOSEPH
Professeur agrégé d'Economie Gestion
Président d'une crèche, halte garderie parentale en zone d'éducation prioritaire.

Christine ROJEWSKI
Professeure agrégée de Physique appliquée

Jean-Pierre JOSEPH
Directeur de maison d'enfants à caractère social

Informée du projet d'application de la biométrie aux enfants, je souhaite faire part de quelques éléments issus de ma pratique clinique auprès d'enfants depuis 25 ans.

C'est pendant l'enfance que se forment la personnalité et l'identité.

L'enfant n'est pas un petit adulte, c'est un être en devenir qui, par une élaboration progressive et complexe, apprend à différencier sa réalité intérieure, ses fantasmes et la réalité extérieure, la société dans laquelle il doit s'inscrire de façon originale.

Ceci nécessite :

- qu'il soit respecté dans l'intimité de son corps et de sa vie psychique intime.
- qu'il puisse s'exprimer et faire l'expérience d'échanges langagiers.

Dans le cas contraire, des évolutions pathologiques peuvent facilement s'observer :

- Les atteintes de l'intimité du corps ou de la vie psychique personnelle génèrent des troubles graves de la personnalité : idées de persécutions, paranoïa, perversions, confusion entre le dedans et le dehors et perte du sens de la réalité.

Dans les délires de persécution, les jeunes se sentent surveillés en permanence, menacés, poursuivis, écoutés.

Dans les perversions, où l'on retrouve une instrumentalisation du corps de l'enfant et une exclusion de la tendresse, la relation à l'autre devient un rapport de force dégradant.

- L'empêchement de l'expression par la parole engendre bien sûr un appauvrissement des capacités d'apprentissage. Les constructions mentales sont fausses, plaquées, le parler est stéréotypé et déconnecté de la réalité vivante. Mais aussi des troubles du comportement à type de passages à l'acte.

- Enfin, si l'on distingue un enfant par les caractéristiques corporelles plutôt que de l'appeler par son nom, on touche au système symbolique majeur que représente la filiation.

Exemple : si un enfant (ou plutôt un parent) n'a pas payé sa cantine, on l'appellera par son nom, on lui demandera ce qui se passe, il pourra parler de ses parents ou dire autre chose, un échange langagier pourra s'installer. Mais s'il est dénoncé par une caractéristique de son corps ?

Aussi, au-delà de la révolte et de l'effroi qu'inspirent ces nouvelles atteintes aux libertés et aux droits de l'homme et de l'enfant, je considère que ce projet relève :

- d'un délire collectif, puisque tout le monde est suspect et surveillé, même les enfants.
- d'une pratique perverse puisqu'on utilise le corps au lieu de s'adresser à quelqu'un qui porte un nom et qui peut répondre.

Ces pratiques représentent à mon sens un danger majeur pour la santé mentale.

Docteur Dominique Anne JeanPierre, pédopsychiatre.

Mardi 6 décembre 2005, au soir, mon fils collégien à la cité scolaire Maurice Ravel, Paris 20^e, m'a annoncé que des bornes de contrôle biométrique allaient être installées au réfectoire de la partie collège pour remplacer les cartes de cantine. Il avait eu cette information lors d'une réunion des délégués de classe le jour même.

Après enquête très difficile (nombreux appels téléphoniques et mails), j'ai appris qu'un vote avait eu lieu au dernier CA de l'établissement (semaine du 29 novembre apparemment) sans la moindre information ni aux parents d'élèves ni au personnel enseignant. Ce vote n'a eu lieu que sous la pression des délégués lycéens, mais en tout état de cause le matériel était d'ores et déjà acheté et livré.

Mardi 13 décembre au soir, mon fils m'apprend que « l'enrôlement » des collégiens sera effectué entre le mercredi 14 et le vendredi 17 décembre afin que le système puisse commencer à fonctionner dès le mois de janvier 2006. Je tiens à signaler que je suis toujours prévenue par voie officielle du jour de la photo de classe, mais pour la « photo » biométrique je n'ai eu aucune information.

Dans mes recherches, nul n'a pu me dire si l'établissement avait reçu ou non l'accord de la CNIL, les réponses allant de « c'est automatique » à « ce n'est pas nécessaire ».

Qualifié de « simple changement de service par le CPE, l'introduction de cette technologie, qui n'est pas sans poser de problèmes, à l'intérieur de l'établissement scolaire s'est faite en l'absence de tout débat.

C'est pourquoi j'ai décidé de soustraire mon fils à la prise d'identité biométrique, d'autant que l'information n'a été communiquée que partiellement aux enfants, dont ni la tâche ni la responsabilité n'est d'informer les parents des décisions du CA ; sans compter que leur jeune âge ne leur permet pas d'appréhender tous les enjeux d'une telle technologie.

Quel est le rôle de l'éducation nationale : former des citoyens libres et responsables ou habituer les individus à un contrôle permanent ?

Parce que ce système de contrôle basé sur la morphologie de l'individu me paraît inadmissible, j'apporte mon soutien aux inculpés du procès qui se tiendra le 16 décembre à Evry, au tribunal de grande instance, suite à l'action menée au lycée de la Vallée de Chevreuse, à Gif-sur-Yvette (91).

A.V.B., parent d'élève au collège lycée Maurice Ravel, Paris 20è.

Je suis professeur d'Histoire Géographie au lycée collège Maurice Ravel 89, cours de Vincennes dans le XXe arrondissement.

C'est avec une grande stupéfaction que j'ai appris il y a deux jours l'installation à la cantine de notre établissement d'une machine biométrique pour contrôler l'accès des collégiens à la cantine.

L'installation de cette machine a été entérinée par le conseil d'administration de l'établissement sans aucun débat préalable et sans aucune information ni du corps enseignants ni des élèves.

Je m'étonne avec d'autres collègues d'une telle précipitation et je m'interroge sur la validité devant la C.N.I.L. d'une prise d'empreinte de la main des mineurs dont les parents pour la plupart n'ont pas été informés du projet.

Il faut ici parler des lacunes de la Démocratie sachant que ni les représentants des parents ni les représentants des enseignants au C.A. de l'établissement n'ont procédé à une information auprès de leur mandants ni *a priori* ni *a posteriori*.

Une mère d'élève, informée incidemment par son fils collégien, a demandé des explications à la F.C.P.E. représentée au C.A. et s'est vue répondre que cela avait été voté et que par conséquent elle ne pouvait s'opposer à un tel procédé. Cette même personne s'adressant au conseiller principal d'éducation du collège pour lui signifier qu'elle s'opposait à ce qu'on prenne le contour de la main de son fils, s'est vue répondre par ledit conseiller, qu'à compter de l'entrée en vigueur de cette technique, son fils n'aurait qu'à être externe.

En tant que professeur d'Histoire à qui l'on demande également de dispenser des cours d'Education Civique, je m'insurge quant à la manière dont les adultes déforment abusivement les principes de la démocratie représentative tout en réclamant des générations futures le plus grand civisme.

Je m'insurge également et c'est naturellement l'objet principal de mon témoignage de soutien aux prÈvenus, sur l'utilisation de la biométrie dans le cadre d'un établissement scolaire.

J'accepte comme tout le monde les instruments de contrôle aujourd'hui imposés dans les aéroports en considérant que le terrorisme international a démontré que ce mode de transport était propice à des actions de choc préméditées. Cependant, je refuse catégoriquement que l'on utilise les mêmes procédés sécuritaires dans la gestion des entreprises ou des services publics comme en l'occurrence ici une cantine scolaire. Le contrôle des élèves dans l'accès à une cantine n'a rien à voir avec la question du terrorisme international et de quel droit les adultes d'aujourd'hui utilisent-ils l'imaginaire des enfants fortement influencés par l'impact des jeux vidéos pour introduire dans leur quotidien (au nom de la sécurité), des instruments faisant appel à leurs caractéristiques anthropométriques ?

Il y a là un cas d'utilisation abusive du droit à la sécurité de son enfant que tout parent est en droit d'attendre de l'école ; école qui par ailleurs réclame des postes de surveillants et de professeurs remplaçants considérés comme trop chers. En l'espèce il s'agit bien de remplacer l'homme par la machine qui soit dit en passant coûte très cher.

Comment réagir face à une telle dérive ?

Là encore c'est en tant qu'enseignant qui se doit de réfléchir avec ses élèves sur le passé afin de mieux comprendre notre présent, que je m'interroge sur les limites d'un système démocratique qui utilise de plus en plus des techniques «carcérales» tout en expliquant à ceux à qui on les applique, qu'il en va de leur sécurité et que c'est donc «pour leur bien», que sont mises au point ces techniques.

Or, l'utilisation d'instruments qui font appel à des techniques qui en d'autres temps, ont servi à établir une pseudo hiérarchie des races, cette utilisation doit absolument faire l'objet au sein des entreprises et des établissements concernés d'un vrai débat démocratique. Si les conditions de ce débat ne sont pas mises en place, voire même sont truquées par nos «représentants», alors je comprends totalement qu'une telle situation incite des citoyens à utiliser des méthodes plus radicales pour empêcher l'emploi de ces instruments.

J'assimile ces actes à de la désobéissance civique. Cette désobéissance civique qui grandit aujourd'hui dans différents secteurs a un point commun, celui des limites éthiques que des hommes et des femmes (et non de dangereux terroristes) veulent voir assigner à la science qui doit normalement servir l'homme et non la logique marchande. La sécurité est aujourd'hui devenue un marché porteur pour des entreprises qui en vendent, et cela consiste très souvent à remplacer l'homme par des machines. Cette logique ne va-t-elle pas d'ailleurs un jour ou l'autre rejallir sur la fonction même des magistrats à qui l'on

ne demandera plus d'analyser des faits et d'en évaluer la portée mais de confirmer et admettre les informations apportées par la machine ?

Allons-nous au nom du respect de l'ordre public voir réapparaître des condamnations comme du temps des Luddites, ces ouvriers anglais condamnés parce qu'ils avaient cassé des machines qui tout en produisant plus, détruisaient leur savoir-faire et leur métier ?

Philippe Calbo, professeur d'histoire-géographie au collège-lycée Maurice Ravel, Paris 20^e.

Je soussigné, C.B., affirme mon inquiétude et ma désapprobation quant à l'installation d'instruments de mesure biométriques dans les établissements réservés aux enfants et adolescents, sans recul et sans débat préalables. Le jeune public avec lequel je travaille est en manque de repère social et affectif. Remplacer des contrôles quels qu'ils soient, effectués par des individus par ceux effectués par des machines me paraît dangereux et accentuant une déshumanisation déjà observable de ces lieux de rencontre que sont les écoles, lycées, etc.

Les adolescents ont besoin d'être reconnus en tant qu'individus à part entière, ils ont besoin qu'on leur parle, que l'on s'inquiète d'eux, que l'on plaise avec eux. Cela leur permet de se raccrocher à des modèles, de grandir.

Une machine ne crée pas du lien. Les lycéens auxquels j'enseigne souffrent de discriminations, se sentent enfermés dans des « cases ». Ils ont besoin constamment de faire leurs preuves. Être classé, identifié, mesuré, sanctionné par une machine, c'est encore les nier dans leur spécificité, c'est encore leur supprimer des opportunités et des chances.

Par ailleurs, installer des instruments biométriques auprès d'un public de maternelle et d'école élémentaire, c'est supprimer à mon sens une partie de l'esprit critique que des enfants sont censés se forger, ce n'est pas leur donner conscience qu'ils sont des individus doués de pensée, de réflexion, d'émotions, mais les assimiler à un troupeau de moutons dont l'individualité n'importe pas, le tout étant de se soumettre et de ne pas sortir des rangs.

Nous avons besoin, au sein de nos écoles, de jeunes qui sortent du rang. On peut sortir du rang de manière positive et négative. C'est de toutes les manières toujours dérangeant car cela implique une remise en cause et une adaptation de l'environnement. Une machine biométrique ne sait pas faire cela. Rien ne remplacera jamais l'individu et sa relation aux autres.

C.B., professeur agrégée d'économie droit au lycée Emile Dubois, Paris 14^e.

Les exemples de plus en plus nombreux¹ de recours à des procédés de vidéosurveillance ou de contrôle biométrique dans les établissements scolaires justifient que l'on pose avec acuité la question du processus démocratique qui préside à la mise en place de tels dispositifs.

Considérant que l'initiative de telles décisions ne relève ni du niveau ministériel, ni rectoral, mais incombe au chef d'établissement, représentant statutaire du pouvoir exécutif national déconcentré, nous en déduisons que le seul espace démocratique où le débat peut être mené est le Conseil d'Administration de l'établissement.

Or, il peut arriver, comme j'ai déjà eu l'occasion de le constater, et comme bien trop de collègues le rapportent, que le débat tourne à la mascarade démocratique.

Il suffit par exemple d'imaginer un chef d'établissement fort charismatique, et un déroulement ad hoc des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il suffirait, par exemple, que l'intendant de l'établissement prenne d'abord la parole, et soumette au Conseil des pages de chiffres, de résultats, de postes budgétaires différents... Un monologue d'une longueur monotone.

Il suffirait qu'ensuite l'on donne en pâture à la fougue collégiale un sujet de discussion qui s'ancre dans la plus banale quotidienneté, comme par exemple le déplacement du parc à vélos. Conformément à la Loi de Parkinson, le temps passé à la prise de décision est inversement proportionnel à l'importance de celle-ci. Les discussions s'éternisent donc...

Finalement, la passion collective s'émousse.

Après quelques autres questions diverses, le Conseil doit se prononcer sur le dernier point inscrit à l'ordre du jour : un quelconque dispositif liberticide déguisé en solution miracle, sans aucun doute un système infaillible, économique et sécuritaire.

En bon paternaliste, le chef d'établissement y mettra toute sa force de persuasion. Pour les questions d'éthique, on s'en remettra à la CNIL...

Le lendemain, c'est l'ensemble du corps social éducatif qui prendra acte de la décision légitime du Conseil d'Administration. Une décision d'une violente légitimité.

Bien sûr, un avis doit être demandé à la CNIL.

S'intéresser aux conditions qui font que la Commission adopte ou pas une position favorable² est hors de propos ; ceci ne ferait que déplacer le débat sur un terrain technique ou juridique, et considérer que la légitimité des dispositifs de contrôle biométrique ne peut s'examiner qu'à l'aune de ces mêmes aspects.

Or l'essentiel est ailleurs. Il faut pour cela s'interroger sur les processus qui sous-tendent la mise en place de dispositifs liberticides, qu'ils soient de contrôle ou de surveillance, qu'ils s'appliquent aux établissements scolaires, aux lieux de travail, comme à l'ensemble des espaces sociaux et privés.

Un éclairage très instructif à cet égard nous est donné par un document édité en juillet 2004 par le Gixel, le groupement des industries de l'électronique et du numérique, intitulé « Livre bleu ; Grands programmes structurants ».

Ce livre bleu, véritable instrument de lobbying destiné à promouvoir la filière électronique et numérique auprès des pouvoirs publics français, propose huit « grands programmes structurants », parmi lesquels un programme intitulé « Sécurité du territoire ».

A la page 35, nous pouvons lire (texte intégral) :

« Acceptation par la population :

La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.

Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes :

- Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants.
- Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo.
- Développer les services « cardless » à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet, ...

La même approche ne peut pas être prise pour faire accepter les technologies de surveillance et de contrôle, il faudra probablement recourir à la persuasion et à la réglementation en démontrant l'apport de ces technologies à la sérénité des populations et en minimisant la gêne occasionnée. Là encore, l'électronique et l'informatique peuvent contribuer largement à cette tâche. »

Voilà qui permet de replacer le débat à un niveau plus juste, celui de la convergence de facteurs favorisant et légitimant le recours aux procédés de contrôles liberticides.

D'un côté, l'évolution des technologies laisse entrevoir des perspectives importantes de profit sur un marché encore largement inexploité en Europe, celui du contrôle numérique des personnes.

Le même Gixel justifie d'ailleurs son initiative en évoquant la situation du marché Etats-unien³ :

« Les dépenses totales du « Homeland Security » américain ont atteint 29 Milliards € en 2002 et 38 Milliards € en 2003. »

D'un autre côté, les mêmes pouvoirs exécutifs, qu'ils soient locaux, nationaux, ou supra-nationaux, oeuvrent à la mise en image d'une société insécuritaire en même temps qu'ils tentent d'asseoir leur pouvoir en proposant à une opinion publique, par conséquent en demande, des solutions sécuritaires. Des pompiers pyromanes ?

Rien n'est moins sûr si l'on introduit enfin un dernier niveau d'analyse.

Depuis le milieu des années 80, les inégalités semblent se creuser à nouveau⁴.

Récemment encore, le Réseau d'Alerte sur les Inégalités évoquait un début de millénaire très défavorable en la matière⁵.

Ainsi, le système économique en vigueur est porteur d'une exclusion sur la nature de laquelle il convient de ne pas se méprendre.

Qu'elle repose sur la répartition inégalitaire des richesses mondiales ou sur le partage des fruits de la croissance économique nationale, qu'elle se nomme donc « sous-développement » ou « précarité », cette exclusion n'est pas une conséquence du système néo-libéral en place, elle en est une condition endogène. La recherche du profit comme moteur unique de la raison économique de l'entrepreneur, puis aujourd'hui des marchés financiers, ne peut se satisfaire d'un partage équitable des fruits de la croissance.

Or, pour assurer la stabilité du système, pour assurer donc un environnement favorable et paisible aux actes économiques de production et de consommation, il convient de contrôler les « mouvements d'humeur » des pays sous-développés, des précaires, et les flux migratoires qui les accompagnent.

Les contrôles biométriques numérisés et autres dispositifs de vidéosurveillance satisfont à toutes ces exigences.

Il apparaît donc qu'ils découlent d'un processus logique et inéluctable, puisque chacun des pouvoirs -exécutif, législatif ou économique- a pour le moins intérêt à « laisser-faire », « laisser-passer ».

De façon analogue, la mise en place de procédés de surveillance et de contrôle des flux dans les établissements scolaires procède à la fois de l'expression d'un pouvoir local, celui du chef d'établissement, et d'une volonté de rationalisation qui s'inscrit dans la quête du Graal que constitue le triptyque économie/efficacité/praticité.

J'ai assisté récemment, dans mon lycée d'exercice, à la mise en place de caméras de surveillance (avec enregistrement vidéo).

La délinquance importante qui les justifiait a-t-elle baissé ?

Non. Tout se passe toujours aussi bien.

Les petits dérapages, somme toute normaux dans un établissement qui accueille en son sein plus de 3000 élèves, ont-ils disparus ?

Non. Ils se sont seulement déplacés. Sous les caméras...

Qu'est-ce que cela a donc changé ?

Rien, si ce n'est que la désertion de l'espace social par les adultes -trop peu nombreux⁶- de la communauté éducative n'est désormais plus un problème puisqu'il y a des caméras.

Rationalisation...

Raisons objectives défendables ou cynisme pur ?

Quoi qu'il en soit, les dérives auxquelles nous assistons actuellement ne nous semblent pas acceptables.

D'abord, parce qu'il paraît effectivement « disproportionné », pour reprendre l'euphémisme de la CNIL, que pour traquer l'évènement exceptionnel (l'absence, le délit, le crime), l'on mette en place un système de contrôles permanents et généralisés, par lequel la personne n'est plus sujet de droit, mais devient, par défaut, un objet suspect.

Que l'on cherche d'abord à traquer l'intrus, le délinquant, le criminel, et on en vient à suspecter l'élève, l'usager, le citoyen. Qu'est-ce qui peut justifier que l'on porte atteinte aux libertés individuelles si ce n'est le glissement insidieux qui s'opère vers la reconnaissance implicite d'une présomption de culpabilité de chaque « membre du souverain » ?

A l'heure où il apparaît que l'école doit pouvoir représenter, plus que jamais, un temps et un espace protégés des violences de la société, une sphère non discriminante où les valeurs essentielles de la République, au-delà des discours, seraient incarnées dans ce qu'elles véhiculent de plus profond, il m'est insupportable d'assister à cette mise en scène sécuritaire qui en bafoue les principes les plus élémentaires.

Dans ce contexte, que reste-t-il aux enseignants, ébranlés dans leurs convictions professionnelles ? Que reste-t-il aux citoyens, « membres du souverain », quand leur souveraineté individuelle leur semble confisquée par des Institutions dont ils ne comprennent plus les rouages ? Que reste-t-il aux hommes, assiégés par un sentiment croissant d'impuissance face à l'immatérialité de ce pouvoir technologique toujours plus évanescents en même temps qu'omniprésents ?

Il reste une certaine gratitude envers ceux qui osent braver l'interdit, parce qu'ils sont jeunes, écorchés et conscients.

L'appel lancé par le collectif qui est intervenu dans le Lycée de Gif-sur-Yvette le 17 novembre 2005 pour détruire un dispositif de contrôle biométrique des élèves à l'entrée de la cantine scolaire découle d'une dialectique réduite à l'action.

Cet appel pourrait interpellier sur la place du citoyen ordinaire dans le processus démocratique, si la confrontation entre l'homme et la machine dont il est question ici ne préfigurait déjà une autre forme de lutte : celle qui oppose l'homme à la chose technologique qui tend à transcender le pouvoir qui l'a mise en place.

Laurent Gili, professeur d'économie et de gestion au lycée Jean-Baptiste Dumas, à Alès.

Notes

¹ Que ce soit à Angers (Institution Immaculée Conception, collège Jeanne d'Arc), à Carqueiranne (collège Joliot-Curie), à Ste Maxime (Var), ou encore à Marseille, pour le recours aux contrôles biométriques.

² « Certaines techniques biométriques revêtent une sensibilité particulière dans la mesure où elles reposent sur la reconnaissance de caractéristiques physiques « laissant des traces » dans la vie quotidienne (empreintes digitales, ADN...), traces susceptibles d'être comparées avec les éléments biométriques précédemment enregistrés afin d'identifier a posteriori la personne présente en un lieu à un moment déterminé.

Privilégier le stockage des données biométriques sur un support individuel

Face au risque de réutilisation de ces données, la CNIL considère que les caractéristiques biométriques d'une personne doivent être uniquement conservés sur un support individuel (carte à puce, ordinateur...) et non dans une base de données regroupant les caractéristiques anthropométriques de plusieurs personnes (base centrale ou lecteur biométrique).

Seul un impératif particulier de sécurité rendant nécessaire la centralisation des données biométriques pourrait être susceptible de justifier le non respect de cette recommandation. La CNIL n'a toutefois jamais constaté l'existence d'un tel impératif de sécurité dans le cadre des activités des collectivités locales.

S'agissant des procédés biométriques reposant sur la reconnaissance de caractéristiques physiques « ne laissant pas de traces », la conservation des gabarits peut être réalisée indifféremment sur support individuel ou dans une base de données.

Ainsi, la CNIL a donné un avis défavorable à la mise en œuvre, par un collège du sud de la France, d'un système de contrôle d'accès à la cantine scolaire reposant sur l'enregistrement dans une base de données des empreintes digitales des élèves. En revanche, un dispositif similaire présenté par un autre collège de la même région, reposant cette fois sur la reconnaissance du contour de la main, a reçu un avis favorable. »

(Biométrie : la position de la CNIL, 25/11/04. <http://cnil.fr/index.php?id=1304>)

³ Livre Bleu, juillet 2004, page 34.

⁴ Les « trente glorieuses » avaient permis une réduction sensible des inégalités. En 1985, un rapport du CERC dénonce une rupture de tendance et un retour des facteurs porteurs d'inégalités. En 1993, le CERC est dissous par le pouvoir exécutif.

⁵ Creusement des inégalités en 2002, 2003 et 2005. Pour consulter leur indice synthétique : http://www.bip40.org/fr/article.php3?id_article=110

⁶ Les surveillants, en nombre insuffisant, sont affectés à des tâches administratives. Dans les cours de récréation, les élèves sont livrés à eux-mêmes.

Réaction à la destruction des bornes de contrôle biométrique à l'entrée du self (lycée de la Vallée de Chevreuse)

On peut être en désaccord avec la destruction des bornes biométriques au lycée de la vallée de Chevreuse, et pour ma part je considère que la légitimité de cette action est loin d'aller de soi. Ce qui est incontestable, en revanche, c'est la signification politique de ce geste, ainsi que la nécessité du débat qu'il doit, du moins on peut l'espérer, provoquer dans la société française.

Un acte politique en effet, puisqu'il repose sur une analyse proprement politique de la technique, analyse qui reprend à son compte, de façon assez classique, les pensées critiques d'Ellul, Marcuse, Habermas, Hottois, pour ne citer qu'eux. Pour dire vite, la technique est devenue autonome, elle se développe selon sa logique propre, indifférente aux choix politiques possibles : de surcroît elle n'est jamais neutre, c'est-à-dire qu'elle matérialise une logique qui est toujours une logique de pouvoir. Ce que dénoncent les clowns, c'est la nature de ce pouvoir. Que disent les tracts en effet ? Que la biométrie à l'entrée des selfs n'est pas un simple outil de gestion, qu'elle contribue à réduire un peu plus d'espace de nos libertés en intensifiant le contrôle des individus, et qu'elle nous prépare, avec d'autres techniques, un monde dans lequel les médiations humaines s'effacent au profit des médiations techniques.

Cette analyse peut être discutée. Si la tendance à l'automatisation, c'est-à-dire l'effacement des médiations humaines, est en effet une tendance lourde qui devrait au moins susciter la réflexion chez les promoteurs de ces techniques (ce qui n'est pas toujours le cas, loin s'en faut), les études que nous avons menées sur l'usage de la biométrie pour le contrôle d'accès au self dans les collèges, Sylvie Craipeau, Gérard Dubey et moi-même, ont révélé que les élèves n'étaient pas en passe de manger sous la surveillance de Big Brother. Du moins tel n'était pas leur sentiment. La biométrie, relais d'un pouvoir liberticide, cheval de Troie d'un monde concentrationnaire dans lequel il n'y aurait plus de vie privée ? Ce n'est pas évident, en tout cas, les élèves n'expriment pas une telle crainte, plus exactement les craintes qu'ils expriment un peu confusément sont d'une autre nature. En revanche, il est tout à fait exact que les promoteurs de ces techniques ont le grave tort de chercher à nier leur nature de technique de pouvoir, en les dissimulant sous un habillage ludique, convivial et moderne. A force de communication, il s'agit toujours d'imposer l'idée que les techniques d'identification biométrique sont neutres, et que leur banalisation dans la société relève par conséquent d'un progrès « naturel ». Il est parfaitement exact, comme le précise le tract, que le Gixel préconise ouvertement une stratégie agressive qui vise à habituer les gens à la biométrie dès leur plus jeune âge, en particulier à l'école.

Comment donner tort à ces militants qui dénoncent l'irruption sournoise à l'école d'intérêts industriels et commerciaux ? Le fait est que ces nouveaux outils de contrôle, s'ils n'annoncent pas 1984, sont malgré tout des instruments de pouvoir et qu'on ne peut pas faire l'économie d'une analyse de ce pouvoir. Un pouvoir qui ne s'avoue pas peut rapidement se dégrader en violence nue, et devant ce qu'ils estiment, non sans raison donc, être une violence exercée sur les élèves, les clowns ont jugé que la seule attitude efficace était une autre violence : le bris de machine. Seule manière ont-ils été estimés, de faire sortir la biométrie de la rhétorique du progrès, de la convivialité, du confort et du jeu, pour la faire apparaître comme un instrument de pouvoir. Détruire une chose non pour la faire disparaître complètement, mais pour révéler sa véritable nature : c'est au fond une démarche très classique, dans la science notamment.

L'opération du 17 novembre appelle un débat qui jusqu'à aujourd'hui était presque exclusivement enfermé dans des considérations technico-juridiques. On pourrait en effet objecter aux clowns que le débat démocratique dont ils dénoncent l'absence a pourtant eu lieu. Le Forum des droits sur l'internet a organisé un débat au printemps dernier sur la carte d'identité biométrique (INES). Les Français ont pu s'exprimer, lors de débats en régions et sur internet. La Cnil a quant à elle donné en octobre 2002 un avis favorable concernant l'utilisation dans des collèges d'un système d'identification par la reconnaissance du contour de la main, pour le contrôle d'accès au self. (...) On peut cependant remarquer que ces débats ont principalement tourné autour du problème de la protection des données personnelles et de la vie privée, ce qui est un problème juridique dont la solution est technique. (...)

Peut-on cependant réduire les questions socio-politiques que soulèvent ces techniques à ces enjeux technico-juridiques ? Les observations et entretiens dans les écoles ont révélé que non. Le pouvoir, ce n'est pas seulement celui de mettre les gens dans un grand fichier unique attentatoire aux libertés. Il serait temps en particulier de réfléchir au télescopage entre la logique gestionnaire qui se développe à l'école et dont les automates sont les relais (la biométrie n'étant qu'un élément parmi d'autres de ces dispositifs de gestion), et d'autres logiques qui sont des logiques sociales. Ce que nous avons essayé de montrer, c'est qu'en passant d'un contrôle par un surveillant à l'identification par la machine à l'entrée du self, on passe d'un type de pouvoir à un autre (les mécanismes de pouvoir changent, leurs acteurs aussi). C'est cela qui n'est pas vraiment débattu, et c'est cela que dénoncent les clowns qui pour mettre au jour la signification politique de la biométrie, ont estimé que la solution la plus efficace était d'interrompre la continuité de son fonctionnement quasi-naturel, relayé par une rhétorique sécuritaire et progressiste (alors qu'il ne s'agit évidemment pas de sécurité dans le cas du contrôle d'accès au self, et que le concept de progrès est bien suspect).

(...) Le plus surprenant à mes yeux est que face au développement (qui n'est pas encore massif) de ces techniques d'identification à l'école, l'autorité de tutelle, à savoir le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, laisse faire depuis plusieurs années sans donner l'impression de créer le débat, de réfléchir à la question. N'est-ce pas aussi son rôle d'anticiper ces évolutions, et de cadrer les choix faits localement par tel ou tel établissement ? Si on laisse se développer une technique pour le moins sensible, dans le contexte particulier dont il s'agit, faut-il le rappeler, d'enfants (dans le cas des collèges du moins), et ceci en donnant l'impression qu'aucune réflexion, aucune discussion rationnelle n'accompagne ce développement, doit-on s'étonner qu'on finisse par provoquer des opérations comme celles du 17 novembre ? Le plus étonnant n'est pas ce qui s'est passé, mais que cela ce soir passé plus tôt...

en tant que chercheurs nous avons choisi de privilégier l'analyse du réel dans toute sa complexité, là où le militant, pour agir, doit nécessairement simplifier. Nous ne suivons pas toujours l'analyse qui justifie cette opération, et nous n'adhérons pas à celle-ci sans réserve. Cependant, en tant que chercheurs, nous affirmons qu'une opération de ce genre peut avoir un côté très salutaire si elle permet aux citoyens, et aux représentants du peuple, de s'emparer de ces évolutions techniques maintenues sciemment souterraines jusqu'à présent.

Xavier Guchet, philosophe, avec l'approbation de Sylvie Craipeau et Gérard Dubey, sociologues qui conduisent depuis plusieurs années des recherches sur les usages de la biométrie, notamment à l'école, au sein du laboratoire de recherche CET-COPRA.

Je soussigné G. G., citoyen français domicilié à Lyon, membre de divers mouvements associatifs engagés en faveur d'une culture de non-violence et de paix, exprime mon soutien aux trois personnes interpellées après l'action de protestation contre les dispositifs biométriques mis en place dans le lycée de la Vallée de Chevreuse, le 17 Novembre 2005.

La mise en place de dispositifs biométriques, héritiers d'une lourde tradition criminologique, dans les établissements scolaires, ne peut être considérée comme anodine. Elle obéit largement aux recommandations du groupement d'intérêt économique des industries électroniques du Gixel, qui dans son Livre Bleu, pour « faire accepter par la population la biométrie », « souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles », préconise de l'appliquer dans l'éducation : « dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine » entre autres. Il apparaît donc que la mise en place de ces procédures de contrôle répond pleinement aux attentes de lobbies économiques puissants. Elles sont mises en place en toute discrétion et sans débat public conséquent, en dépit du fait qu'elles posent des problèmes éthiques majeurs.

La question se devait d'être posée de savoir si ces procédés, dans leur dynamique générale tendant à la généralisation de leur usage, répondent aux exigences d'une société démocratique et du respect des libertés individuelles. Devant la mise en application d'une technologie, doit se poser prioritairement la question de ses répercussions et implications sociales, politiques et éthiques : quel monde, quel type de pouvoir implique la généralisation de telles technologies ?

Le passage d'une procédure biométrique d'abord strictement appliquée à l'identification de « criminels », à un usage quotidien pour l'identification des enfants, n'est pas sans questionner sur les dynamiques de pouvoir impliquées dans une telle évolution, et sur la criminalisation insidieuse de la population qui l'accompagne. A cet égard, dans quelle mesure la mise en place de telles technologies dès le plus jeune âge ne peut-elle pas être considérée comme un conditionnement ?

La dénonciation vigoureuse des ambiguïtés d'un tel programme bio-technologique d'identification quotidienne se devait donc d'être faite, et apparaît comme salubre dans une perspective de vitalité de la vie démocratique. Les auteurs de cette action de sensibilisation citoyenne, n'ayant personnellement participé à aucune destruction de matériel, se doivent donc d'être salués par les autres citoyens, dont je fais partie, comme ayant eu le courage, sans aucune violence envers les personnes, de porter sur le devant de la scène publique ce débat nécessaire sur la légitimité de l'identification biométrique généralisée.

Je me solidarise de leur acte courageux, et demande au T.G.I. d'Evry et à l'ensemble des autorités juridiques compétentes, de considérer les motifs qui rendent légitimes ces actes, et en conséquence de les acquitter, ou le cas échéant de leur appliquer une sanction symbolique minimum.

En conclusion je voudrais retourner l'accusation et demander si ce n'est pas nous, l'ensemble des citoyens qui n'agissons pas face à des pratiques pour le moins problématiques d'un point de vue éthique et démocratique – ici la biométrie au lycée ! – qui devrions être interpellés pour manque d'attachement actif et vigilant à cette démocratie exigeante, saine et vigoureuse dans laquelle nous souhaitons tous vivre.

Devant le jugement des femmes et des hommes épris de liberté, et des générations futures, je sentirais plus légitime d'être moi-même à la barre des accusés que ces trois personnes, pour les actes desquelles j'ai une grande estime.

G.G.

Durant l'année 2004/2005, j'étais scolarisé au lycée Condorcet de Cannes, établissement où a été installé l'un des premiers prototypes d'appareil biométrique dans une cantine de lycée. Dès son installation l'on pouvait entendre dans la cour du lycée des contestations de la part des élèves mais aussi des professeurs. Ils ne voyaient dans cet appareil qu'un investissement inutile. De plus, dès sa mise en service cet appareil n'a fait que ralentir le flux des élèves dans la cantine. Avant sa mise en place un surveillant s'occupait du passage des élèves et tout fonctionnait pour le mieux. Il y a donc eu des plaintes envers l'administration qui a répondu qu'il fallait un temps d'adaptation et que tout rentrerait dans l'ordre.

Les élèves devaient enregistrer leur main dans la machine suivi d'un code personnel afin d'être référencé. Ceux qui ne voulaient pas n'avaient pas le choix car sans cet enregistrement ils ne pouvaient pas manger. Quelques jours plus tard sont apparues des affiches sur les portes du self, où étaient inscrits des slogans contestataires comme : « non à une technologie de l'inutile » ou « nous ne pouvons accepter le contrôle informatique des élèves ». Les feuilles de papier ont été très vite retirées, mais cela a fait réagir les élèves qui dans la queue du self en parlaient. Et c'est quelques jours après le collage des affiches que la machine a été dite « En Panne ». Cependant, pour beaucoup de lycéens cela ne faisait pas de doute, il y avait eu un sabotage de la machine car l'on pouvait voir les fils de l'alimentation sectionnés. Mais personne n'a tenté de comprendre pourquoi ces actes avaient été commis. L'administration n'en a pas parlé et le lundi matin la machine était remise en service.

Par la suite, il n'y a eu aucun autre événement en rapport avec cette machine.

Y.C.

(...)

Vous pouvez écrire un témoignage de soutien, qui sera fort utile à la défense, à envoyer avant le 18 janvier à :

Maître Terrel
33, rue Lacépède
75005 Paris

Fax : 01-47-07-83-14

Ce témoignage, pour être valide devant un tribunal doit être accompagné d'une photocopie de pièce d'identité (pas forcément biométrique) et prendre la forme suivante :

Je soussigné(e) (état civil) atteste par la présente de la vérité des dires suivants :

(...)

Je suis informé que ce témoignage sera produit en justice et connais les peines encourues en cas de faux témoignage.

(signature)